

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1050

présenté par

M. Forgues, Mme Massat, M. Bascou, Mme Marcel, Mme Orliac, Mme Pinel
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 11

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement remettra au Parlement un rapport sur la réalisation de la ligne
Toulouse–Narbonne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.